

L'Ordre des Vierges Consacrées puise son inspiration dans le mystère de Marie.

A la suite de la Vierge Marie, notre charisme est d'être Image de l'Église-Épouse

Et de devenir ainsi signe de l'Amour de l'Église pour le Christ - Époux qui s'est donné entièrement et totalement pour son Épouse l'Église

Nous n'avons pas d'autre fondement que l'Église, pas de règle de fondateur et être Vierge Consacrée n'implique aucun changement extérieur particulier : chacune est « signe » à sa manière selon ses dons et ses charismes respectifs dans un esprit de service.

C'est l'évêque qui nous consacre par un rite liturgique public et solennel et qui nous engage par une décision irrévocable à vivre dans la Virginité perpétuelle et notre spiritualité prend corps et se déploie dans la Liturgie. A partir de là, l'existence de la Vierge Consacrée peut devenir Vie Eucharistique c'est à dire une Action de Grâce.

Les insignes qui nous sont remis lors de notre consécration :



la lumière

le livre « la Liturgie des Heures »





le Voile (reçu non pas comme religieuse mais comme épouse).

A l'initiative du Pape François, lors des Célébrations Liturgiques, certaines Vierges Consacrées portent le voile ou une grande étole blanche, comme signe visible de leur Consécration.